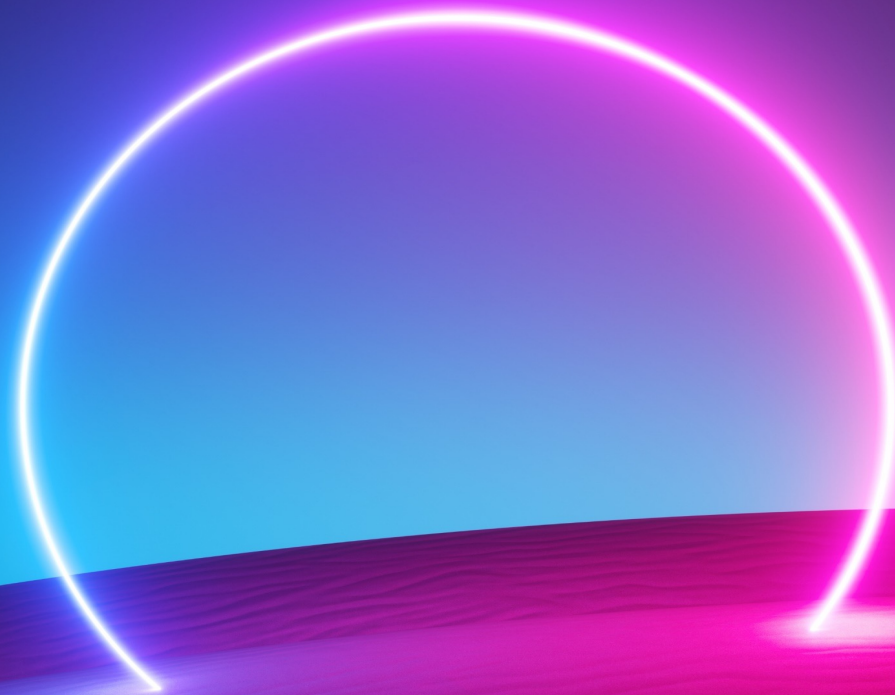


# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

Mardi 6 septembre 2022 à 14 heures



*Espace Saint-Martin*  
*199 bis rue Saint-Martin - 75003 Paris*



# AVERTISSEMENT : DÉCLARATIONS PROSPECTIVES - COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

Ce document contient certaines déclarations qui constituent des « déclarations prospectives », y compris notamment les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Ces déclarations prospectives sont fondées sur les anticipations et convictions actuelles de l'équipe dirigeante et sont soumises à un certain nombre de risques et incertitudes, en conséquence desquels les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats prévisionnels évoqués explicitement ou implicitement par les déclarations prospectives. Pour obtenir plus d'informations sur ces risques et incertitudes, vous pouvez consulter les documents déposés par Technicolor auprès de l'Autorité des marchés financiers, et plus précisément le Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 5 avril 2022 et disponible sur les sites internet de la Société et de l'AMF et le prospectus approuvé par l'AMF le 1<sup>er</sup> août 2022 relatif à l'introduction en Bourse de TCS sous le numéro 22-331, disponible sur le site de la Société et celui de TCS. L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risque décrits dans ce document.

Ce document contient des indicateurs alternatifs de performance. La définition de ces indicateurs et une réconciliation de ces indicateurs (EBITDA ajusté, EBITDA ajusté après loyers (nouvelle définition), EBITA ajusté, et Free Cash Flow ou Flux de trésorerie) avec le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie est disponible en annexes 3 et 4 du communiqué de presse publié par la société le 24 février 2022 et disponible sur le site internet de la société, dans la partie Informations Réglementées : <https://www.technicolor.com/fr/relations-investisseurs/informations-reglementees> et dans le prospectus approuvé par l'AMF le 1<sup>er</sup> août 2022 relatif à l'introduction en Bourse de TCS sous le numéro 22-331, disponible sur le site de la Société et celui de TCS.



Le prospectus relatif à l'admission des actions Technicolor résultant de la conversion des OCA et un prospectus relatif à l'admission des actions TCS sur le marché réglementé Euronext Paris ont été établis et approuvés par l'AMF et publiés sur le site internet de la Société et celui de TCS.



# AGENDA

1

**OUVERTURE DE SÉANCE &  
ALLOCATION DE LA  
PRÉSIDENTE**

**ANNE BOUVEROT  
STÉPHANIE FOUGOU**

2

**PRÉSENTATION DES  
OPÉRATIONS**

**RICHARD MOAT**

3

**POINT FINANCIER**

**LAURENT CAROZZI**

4

**RÉSOLUTIONS PROPOSÉES**  
**STÉPHANIE FOUGOU**

5

**RAPPORTS DES  
COMMISSAIRES AUX  
COMPTES**

6

**ATTESTATION D'ÉQUITÉ**  
**FINEXSI**

7

**QUESTIONS / RÉPONSES**

8

**VOTE DES RÉSOLUTIONS**

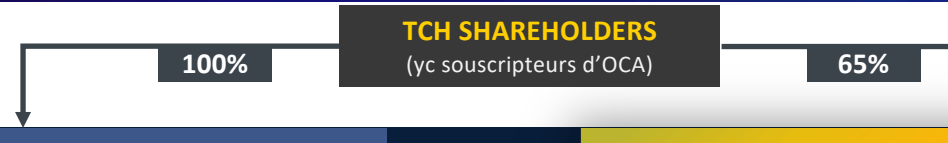
# **OUVERTURE DE SÉANCE & ALLOCUTION DE LA PRÉSIDENTE**

**ANNE BOUVEROT  
STÉPHANIE FOUGOU**

# PRÉSENTATION DES OPÉRATIONS

**RICHARD MOAT**

# RAPPEL DES OPÉRATIONS






**vantiva** 

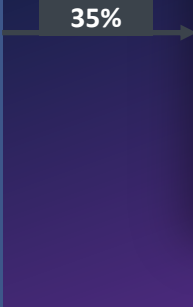
Maison Connectée + VANTIVA Supply Chain Services (ex Services DVD)

- ▶ Place de cotation proposée : Euronext Paris
- ▶ Siège Social : Paris
- ▶ Futur Directeur général : Luis Martinez-Amago
- ▶ Futur Directeur financier : Lars Ihlen

**technicolor**  
CREATIVE STUDIOS

M P C   

- ▶ Place de cotation proposée : Euronext Paris
- ▶ Siège Social : Paris
- ▶ Directeur général : Christian Roberton
- ▶ Futur Directeur financier : Laurent Carozzi



Distribution 65 % de Technicolor Creative Studios :  
création de deux sociétés indépendantes, leaders sur leurs marchés

- Technicolor Creative Studios (TCS) : un leader mondial des effets visuels bien positionné afin d'offrir des perspectives de croissance rentable et créatrice de valeur
- Vantiva : une nouvelle marque pour les activités de Technicolor hors-TCS, leader sur ses marchés avec une structure financière plus solide et une exposition dans Technicolor Creative Studios

**Refinancement :**  
un objectif de désendettement et de structure capitalistique compatible avec la Distribution de 65 % de Technicolor Creative Studios proposée

- Doter Technicolor Creative Studios et Vantiva d'un bilan plus agile qui soutiendra les priorités stratégiques de chaque entité, et notamment leur croissance

# UNE OPÉRATION AYANT POUR OBJECTIF DE BÉNÉFICIER À L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES

**Création de deux sociétés indépendantes**, chacune avec une stratégie plus ciblée et la liberté de poursuivre ses propres objectifs avec ses propres ressources

Chaque société aura une structure de capital pouvant soutenir **ses ambitions à long terme et sa croissance organique**

**Création de valeur pour les actionnaires de Technicolor** en créant un TCS indépendant, une histoire unique de « pure play » dans l'industrie VFX à croissance exponentielle

**Facilitation du refinancement** permettant l'amélioration du profil de dette et la possibilité de rembourser la dette actuelle

Maximiser la valeur pour toutes les parties prenantes de Technicolor

# LE BON MOMENT POUR UN NOUVEAU VIRAGE STRATÉGIQUE

## DES FONDATIONS SOLIDES

Le **plan de transformation** du Groupe a été **un succès** :

- 325 m€ d'économies de coûts cumulées, quasi-achevées
- Cession des activités de Post-Production et de Licences de Marques
- Trois activités leaders et rentables, dirigées par des équipes de direction expérimentées
- Améliorations significatives des performances opérationnelles et financières du Groupe malgré un environnement difficile

**Opportunité pour normaliser la structure capitalistique du Groupe** à travers un refinancement total de la dette afin de sortir du plan de sauvegarde et de réduire la complexité de la structure actuelle de Fiducie

Des fondations solides pour la **CROISSANCE À LONG TERME**

**DEUX ENTITÉS AVEC UNE STRUCTURE DE CAPITAL ADAPTÉE** à leurs stratégies uniques et leurs ambitions à long terme



## NOUVELLE STRUCTURE DE LA DETTE

Refinancement de la dette afin de réduire son coût et faciliter l'exécution de la Distribution

- 300 m€ d'Obligations Convertibles en Actions (OCA ou MCN) intégralement souscrites
- Emission des OCA autorisée par les actionnaires
- VANTIVA : engagement reçu pour 375 m€ de dette privée
- TCS : dette de 623 m€

**vantiva** 

- Enveloppe de dette de 375 m€ accordée par Angelo Gordon et Barclays
- Extension de la ligne de crédit ABL (« *Asset-Based Lending* »)

**technicolor**

**CREATIVE STUDIOS**

- 623 m€ de dette avec une tranche de 563 m€ et une tranche de 60 m\$
- Facilité de crédit renouvelable de 40 m€

Deux montages financiers distincts

pour VANTIVA et pour Technicolor Creative Studios, cohérents avec la séparation proposée

# VANTIVA : DES DIVISIONS IDÉALEMENT POSITIONNÉES POUR TIRER PARTI DE LEUR LEADERSHIP ET DE LEURS COMPÉTENCES



...dans les marchés existants...

## MAISON CONNECTÉE

DES SOLUTIONS STRATÉGIQUES DE TERMINAUX DOMESTIQUES ("CPE")



**60 %** des 10 principaux fournisseurs de services Haut-Débit desservis

**50 %** des 10 principaux fournisseurs de services vidéos desservis

**16 %** Part de marché mondiale des passerelles Haut-Débit<sup>(1)</sup>

**45 %** Part de marché mondiale dans la TV Android<sup>(1)</sup>

## VANTIVA SUPPLY CHAIN SERVICES (VSCS)



**65 %** Part de marché mondiale dans les Disques

**55 K** Expéditions groupées par jour

**800** Millions de disques vendus en 2021

**ISO** ISO 13485 (CA) dans les Microfluidiques Cartridge

...et les nouveaux marchés

## MAISON CONNECTÉE

- Solutions IoT pour les marchés verticaux
- Nouveaux services pour les Fournisseurs de Services

## VANTIVA SUPPLY CHAIN SERVICES

- Vinyle
- Microfluidiques
- Nouveaux clients pour l'exécution
- Courtage de fret de transport

# TCS : UN FOURNISSEUR MONDIAL DE PREMIER PLAN ET INDÉPENDANT DE SERVICES EN ARTS VISUELS CRÉATIFS

## CE QUI REND TECHNICOLOR CREATIVE STUDIOS UNIQUE

Des équipes multirécompensées unissant art, technologie et créativité dans les domaines du long métrage, des séries, de l'animation, de l'expérience de marque et de la publicité, et des jeux pour offrir l'art universel de la narration visuelle au public du monde entier

4 grandes marques spécialisées distinctes

M P C



mikros  
ANIMATION

technicolor  
GAMES



Une technologie de pointe et un processus de gestion des flux de travail



L'une des plus grandes concentrations d'artistes numériques au monde



Des divisions interconnectées plus importantes que la somme des parties



Une large portée géographique

technicolor  
CREATIVE STUDIOS

### CHIFFRES CLÉS

601 m€

Chiffre d'affaires en 2021

4

Divisions

75 m€

EBITDA ajusté après loyers<sup>(1)</sup> en 2021

11,700+

Employés<sup>(2)</sup>

12,4 %

Marge d'EBITDA ajusté après loyers en 2021

11

Présent dans 11 pays

240+ projets pour ~200 Clients<sup>(3)</sup> chez MPC, Mikros Animation et Technicolor Games en 2021

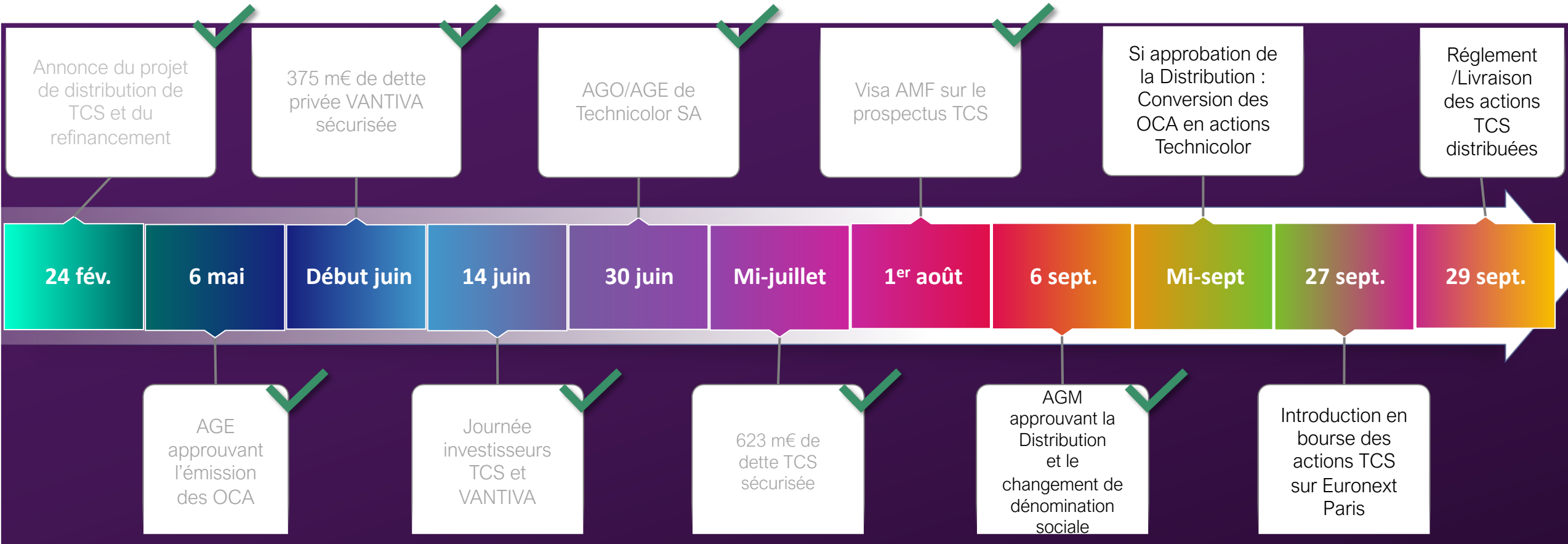
3,000+ projets The Mill pour ~1,000 clients<sup>(2)</sup> in 2021

(1) L'EBITDA ajusté après loyers (nouvelle définition) correspond à l'EBITA ajusté après loyers (nouvelle définition) auquel on rajoute les amortissements et dépréciations, hors amortissement des coûts informatiques basés sur l'utilisation, amortissement des actifs relatifs aux loyers opérationnels et amortissement des incorporels issus d'acquisitions ou de cessions (PPA) et les éléments du compte de résultat sans impact sur la trésorerie comme les plans d'attributions d'actions dénoués en instruments de capitaux propres. L'EBITA ajusté après loyers (nouvelle définition) correspond à l'EBIT ajusté positivement des amortissements des incorporels issus des acquisitions ou cessions (PPA), des coûts de restructuration et des autres éléments non-récurrents composés des autres produits (charges), pertes de valeurs nettes sur actifs non courants opérationnels, plus ou moins-values de cession; et négativement par la différence entre les paiements des dettes de loyers opérationnels et la dépréciation des actifs relatifs aux loyers opérationnels.

(2) Au 31 mars 2022, y compris fonctions transverses (RH, finance et légal) et hors stagiaires, apprentis et prestataires

(3) Représente le nombre approximatif de clients uniques sans agrégation au niveau de la société mère ultime. Par exemple, Nickelodeon de Paramount Global, Paramount Pictures et Showtime sont chacun comptés comme des clients distincts

# UN PARCOURS RÉALISÉ AVEC SUCCÈS GRÂCE AU SOUTIEN DE L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES



# POINT FINANCIER

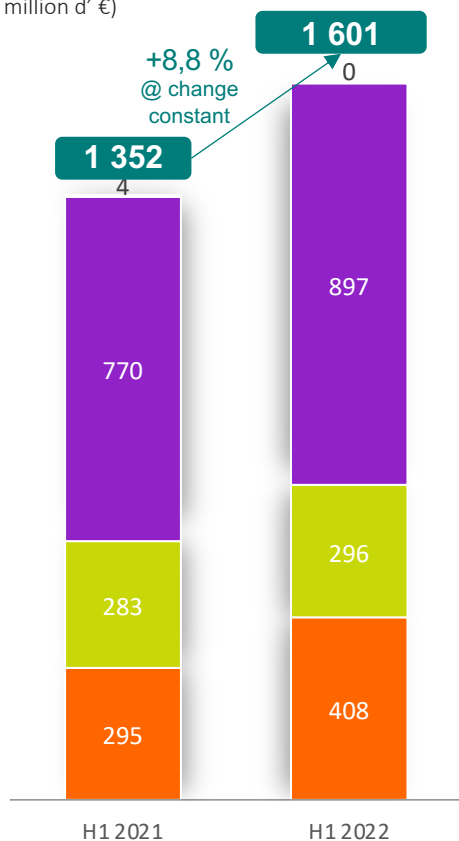
---

**LAURENT CAROZZI**

# CHIFFRES CLÉS DE TECHNICOLOR AU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2022

## CHIFFRE D'AFFAIRES

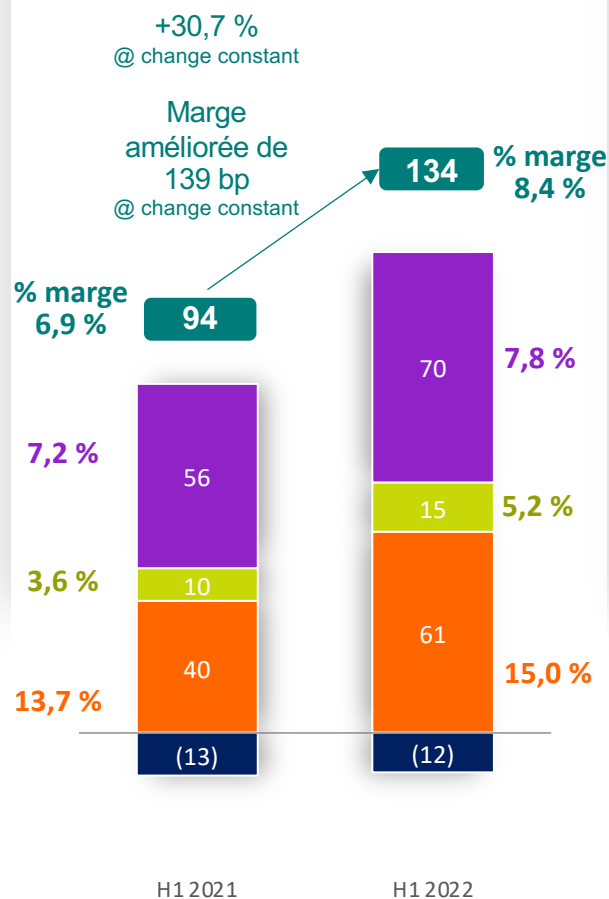
(en million d'€)



- Corporate et Autres
- Maison Connectée
- Vantiva Supply Chain Services
- Technicolor Creative Studios

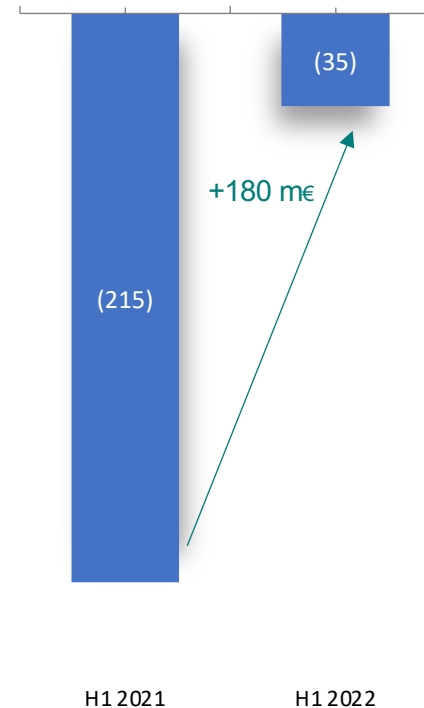
## EBITDA AJUSTÉ

(en million d'€)



## FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

(avant intérêts et impôts, en millions d'€)



1<sup>er</sup> semestre  
2022

Des performances solides dans toutes les divisions

# CONFIRMATION DES OBJECTIFS DE TECHNICOLOR 2022

Des objectifs  
2022  
confirmés  
pour le  
Groupe  
Technicolor

- Un chiffre d'affaires pour les activités poursuivies **en croissance**
- Un EBITDA ajusté<sup>(1)</sup> des activités poursuivies de **361 m€**
- Un EBITA ajusté des activités poursuivies de **161 m€**
- Un flux de trésorerie disponible des activités poursuivies (avant intérêts et impôts)<sup>(2)</sup> de **217 m€**
- Un objectif d'économies de coûts d'exploitation cumulées de **325 m€** d'ici 2022, dont 116 m€ et 171 m€ ont été réalisées respectivement en 2020 et 2021, et 30 m€ au S1 2022

1. L'« EBITDA ajusté » correspond au résultat des activités poursuivies avant impôt et résultat financier net excluant notamment les autres produits et charges, les dépréciations et les amortissements (y compris l'impact des provisions pour risques, garanties ou litiges)

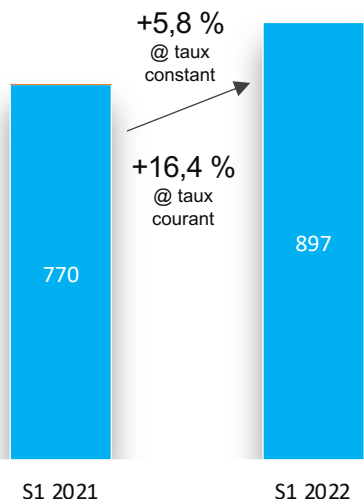
2. Flux de trésorerie disponible avant résultats financiers et impôts définit comme l'EBITDA ajusté moins (investissements nets + les dépenses liées à la restructuration + variation des réserves de pension + variation des besoins de fonds de roulement et autres + impact sur la trésorerie des autres éléments du résultat non-courant)

Note: Les résultats de Technicolor sont sensibles aux évaluations de ses principales devises utilisées – notamment le dollar américain, le dollar canadien et la livre sterling – qui ont évolué favorablement depuis le début de l'année. Des accords de couverture sont en place afin de faire face aux risques de change. Les objectifs 2022 présentés sont basés sur des hypothèses macroéconomiques, y compris un taux de change constant EUR/USD de 1,15, EUR/CAD de 1,52 et EUR/GBP de 0,89. Ces objectifs sont également fondés sur des hypothèses de la direction reflétant l'interprétation IFRIC sur les contrats Saas, ils excluent les activités de Licence de Marques et ne prennent pas en compte le projet de Distribution de TCS.

### Maison Connectée

UN ENVIRONNEMENT TOUJOURS DIFFICILE MAIS GÉRÉ DE MANIÈRE EFFICACE

CHIFFRE D'AFFAIRES (en millions d'€)

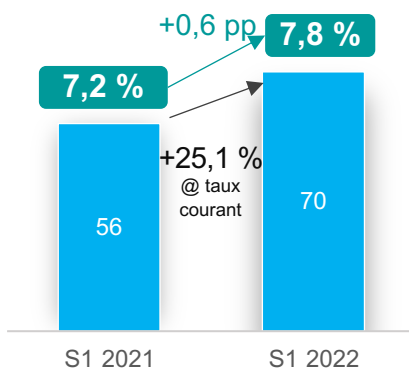


#### HAUSSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

- Contraintes d'approvisionnement persistantes limitant la capacité à répondre à la demande, malgré les 1<sup>ers</sup> signes d'amélioration
- Hausse de la part du Haut-Débit

LA DIVISION POURSUIT SA COLLABORATION AVEC SES CLIENTS ET SES FOURNISSEURS afin de maximiser les livraisons et d'atténuer les impacts potentiels des difficultés d'approvisionnement

EBITDA AJUSTÉ (en millions d'€)  
MARGE D'EBITDA (en %)



#### MARGE D'EBITDA EN HAUSSE

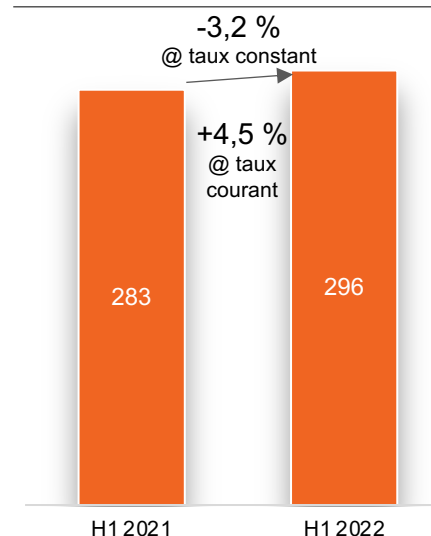
- Efficacité opérationnelle et économies de coûts fixes ont compensé la baisse des volumes et leur impact sur les coûts



### Vantiva Supply Chain Services

DES RÉSULTATS ILLUSTRANT LES EFFETS DE LA RESTRUCTURATION OPÉRATIONNELLE

CHIFFRE D'AFFAIRES (en millions d'€)

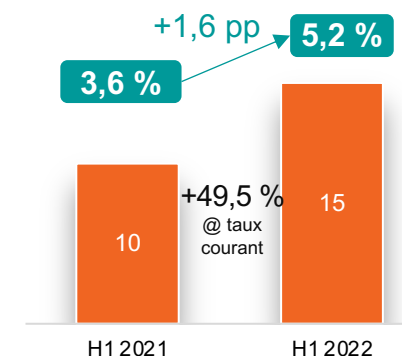


#### CHIFFRE D'AFFAIRES EN HAUSSE

- Baisse des volumes de disques partiellement compensée par :
  - Augmentations de prix des disques,
  - Transferts des hausses de coûts aux clients
  - Nouveaux métiers en croissance (transports et vinyle)

ADAPTATION CONTINUE des opérations de distribution et de fabrication, et des contrats clients associés

EBITDA AJUSTÉ (en millions d'€)  
MARGE D'EBITDA (en %)



#### AMÉLIORATION DE L'EBITDA

- Forte optimisation du dispositif opérationnel et économies de coûts et hausse des activités non-disques partiellement compensées par :
  - Baisse des volumes de disques et
  - Hausse des coûts de main-d'œuvre



# VANTIVA: IDÉALEMENT POSITIONNÉE POUR EXÉCUTER SA STRATÉGIE ET RENFORCER SA CROISSANCE



En millions d'euros

|  | Données historiques (hors Licences de marque et TCS) |       | Objectifs <sup>(4)</sup> |         | Commentaires   |
|--|--|-------|--------------------------|---------|--|
|  | 2020a  | 2021a | 2022e                    | 2023e   |  |
| EBITDA ajusté <sup>(1)</sup>                           | 133  | 141   | > 140                    | > 140   | <b>Amélioration du chiffre d'affaires compensée par les coûts de diversification pour 2023</b> |
| EBITA ajusté <sup>(2)</sup>                            | 8  | 40    | 38 – 48                  | 29 – 39 |  |
| Free Cash Flow Avant intérêts et impôts <sup>(3)</sup> | (110)  | (113) | 62 – 72                  | 43 – 63 | <b>Pas d'anticipation de nouvelle contraction des délais de paiement dans un avenir proche</b> |

(1) L' **EBITDA ajusté** correspond au résultat des activités poursuivies avant impôt et résultat financier net excluant notamment les autres produits et charges, les dépréciations et les amortissements (y compris l'impact des provisions pour risques, garanties ou litiges).

(2) L' **EBITA ajusté** correspond au résultat des activités poursuivies avant impôt et résultat financier net, excluant notamment les autres produits et charges et les dépréciations des éléments de PPA.

(3) Technicolor définit le **Free Cash Flow** comme l'EBITDA ajusté moins (dépenses d'investissement nettes + Variation des provisions retraites et impact du résultat non-courant + variations de besoin en fonds de roulement et autres actifs et passifs + impact sur la trésorerie du résultat non courant) – Licences de Brevets.

(4) Ces objectifs ont pour hypothèse des taux de change EUR/USD de 1,15, ne prennent pas en compte les activités Licences de Marques, incluent des coûts de dissynergie de fonctionnement, reflètent les changements de méthode comptable (ajustement IFRIC sur Saas) relatifs à la configuration ou les coûts de personnalisation dans un arrangement de « cloud computing ».

Dans le cadre de son introduction en bourse, TCS a mis en place de nouveaux KPI avec pour objectif :

- ▶ Améliorer la comparabilité avec ses pairs et les pratiques du marché
- ▶ Aligner davantage les indicateurs financiers sur la manière dont l'entreprise est gérée

| Indicateur   | 2019        | 2020        | 2021        | S1 2021    | S1 2022     |
|--|-------------|-------------|-------------|------------|-------------|
| <b>EBITDA ajusté (définition antérieure)</b>   | <b>150</b>  | <b>18</b>   | <b>107</b>  | <b>37</b>  | <b>65</b>   |
| Loyers opérationnels – annulation des loyers payés (principalement immobiliers)                            | (25)        | (21)        | (22)        | (10)       | (15)        |
| Cloud rendering et autres coûts informatiques basés sur l'utilisation & provisions pour risques et litiges | (31)        | (10)        | (11)        | (6)        | (7)         |
| <b>EBITDA ajusté après loyers (nouvelle définition)</b>  | <b>94</b>   | <b>(12)</b> | <b>75</b>   | <b>22</b>  | <b>43</b>   |
| <b>B</b> D&A & Réserves, hors amortissement des PPA (nouvelle définition)                                  | (65)        | (55)        | (44)        | (22)       | (20)        |
| <b>EBITA ajusté après loyers (nouvelle définition)</b>   | <b>29</b>   | <b>(67)</b> | <b>31</b>   | <b>0</b>   | <b>23</b>   |
| <b>Investissements, nets (ancienne définition)</b>   | <b>(57)</b> | <b>(30)</b> | <b>(24)</b> | <b>(9)</b> | <b>(25)</b> |
| <b>A</b> Coûts informatiques basés sur l'utilisation   | 2           | 7           | 10          | 4          | 8           |
| <b>Investissements, nets (nouvelle définition)</b>   | <b>(56)</b> | <b>(23)</b> | <b>(14)</b> | <b>(5)</b> | <b>(17)</b> |
| <b>Variation de BFR (ancienne définition)</b>  | <b>(24)</b> | <b>(5)</b>  | <b>30</b>   | <b>14</b>  | <b>(30)</b> |
| <b>A</b> Cloud rendering (capacité informatique externalisée pour le rendu d'image en production)          | 31          | 2           | 0           | 0          | 0           |
| <b>Variation de BFR (nouvelle définition)</b>  | <b>7</b>    | <b>(3)</b>  | <b>30</b>   | <b>14</b>  | <b>(30)</b> |

**A** **Cloud rendering (capacité informatique externalisée pour le rendu d'image en production) et autres coûts informatiques basés sur l'utilisation** qui étaient précédemment compris dans les investissements nets et la variation de VFR

**B** **Dorénavant, les D&A n'incluent plus** les coûts relatifs au cloud rendering et autres coûts informatiques basés sur l'utilisation, les dépréciations relatives aux loyers opérationnels et les provisions pour risques et litiges

# CHEZ TCS, SUIVI DE NOUVEAUX INDICATEURS FINANCIERS (KPIs) (2/2)

## Ancien reporting et anciennes définitions

| Indicateur  | 2019       | 2020        | 2021       | S1 2021   | S1 2022     |
|---|------------|-------------|------------|-----------|-------------|
| <b>EBITDA ajusté (définition antérieure)</b>                              | <b>150</b> | <b>18</b>   | <b>107</b> | <b>37</b> | <b>65</b>   |
| Dépenses d'investissement   | (57)       | (30)        | (24)       | (9)       | (25)        |
| Restructurations  | (6)        | (13)        | (7)        | (4)       | (4)         |
| -----   |            |             |            |           |             |
| Variation du besoin en fonds de roulement et des autres actifs et passifs | (24)       | (5)         | 30         | 14        | (30)        |
| Autres éléments sans impact sur la trésorerie <sup>(1)</sup>              | (1)        | (4)         | 1          | 3         | (4)         |
| <b>Flux de trésorerie disponible (FCF)</b>                                | <b>61</b>  | <b>(34)</b> | <b>107</b> | <b>41</b> | <b>2</b>    |
| Loyers opérationnels  | (25)       | (21)        | (22)       | (10)      | (15)        |
| Dette de loyers financiers (paiements)                                    | (26)       | (24)        | (11)       | (8)       | (7)         |
| <b>Flux de trésorerie disponible (FCF) après loyers</b>                   | <b>11</b>  | <b>(78)</b> | <b>74</b>  | <b>23</b> | <b>(20)</b> |

## Nouveau reporting et nouvelles définitions

| Indicateur  | 2019      | 2020        | 2021      | S1 2021   | S1 2022     |            |
|---|-----------|-------------|-----------|-----------|-------------|------------|
| <b>EBITDA ajusté après loyers (nouvelle définition)</b>                                     | <b>94</b> | <b>(12)</b> | <b>75</b> | <b>22</b> | <b>43</b>   | Changement |
| Dépenses d'investissement <sup>(2)</sup>  | (56)      | (23)        | (14)      | (5)       | (17)        | Changement |
| Restructurations  | (6)       | (13)        | (7)       | (4)       | (4)         | Addition   |
| Dettes de loyers financiers   | (26)      | (24)        | (11)      | (8)       | (7)         | Changement |
| Variation du besoin en fonds de roulement et des autres actifs et passifs <sup>(3)</sup>    | 7         | (3)         | 30        | 14        | (30)        | Changement |
| Autres éléments sans impact sur la trésorerie <sup>(4)</sup>                                | (1)       | (4)         | 1         | 3         | (4)         |            |
| <b>Flux de trésorerie disponible opérationnel ajusté après loyers (nouvelle définition)</b> | <b>11</b> | <b>(78)</b> | <b>74</b> | <b>23</b> | <b>(20)</b> |            |

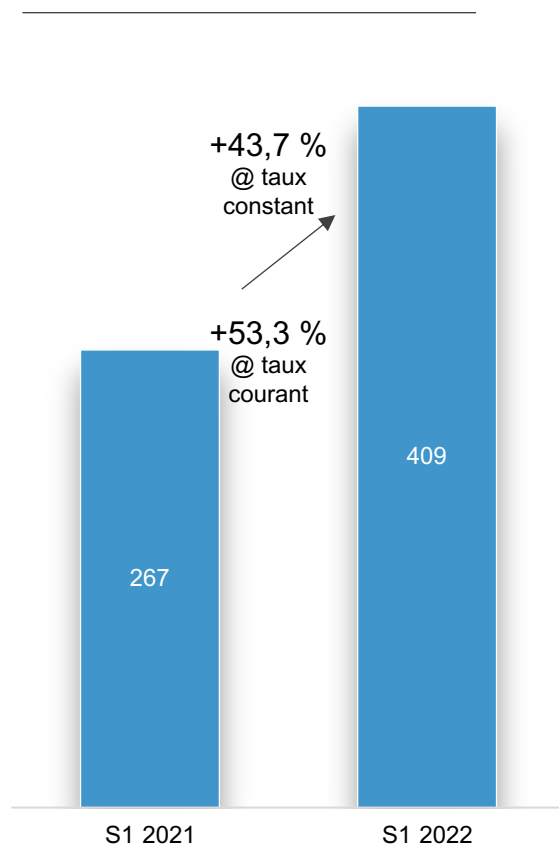
**Aucun changement pour la génération de trésorerie**

Notes: Indicateurs financiers basés sur les états financiers combinés préparés conformément aux normes IFRS

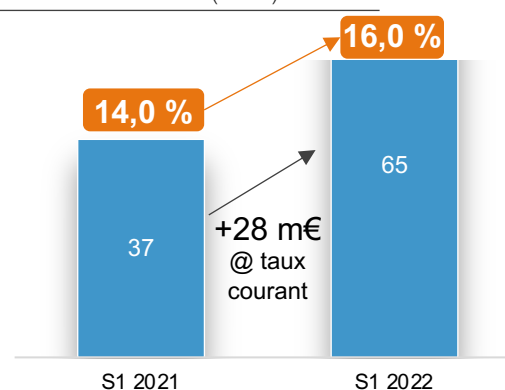
- Y compris les sorties de trésorerie relatives aux pension et autres sorties de trésorerie non récurrente
- Hors coûts informatiques basés sur l'utilisation (hors la capacité informatique externalisée pour le rendu d'image en production)
- Hors capacité informatique externalisée pour le rendu d'image en production.
- Y compris les sorties de trésorerie relatives aux pension, autres sorties de trésorerie non récurrentes et provisions pour risques et litiges

## 1<sup>er</sup> semestre 2022 (résultats combinés)

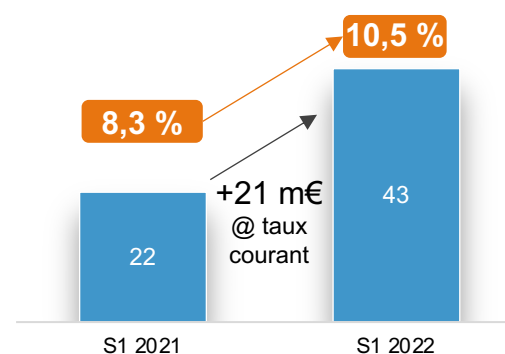
CHIFFRE D'AFFAIRES (en millions d'€)



EBITDA AJUSTÉ <sup>(1)</sup> (ancienne définition en millions d'€)  
MARGE D'EBITDA (en %)



EBITDA AJUSTÉ APRÈS LOYERS <sup>(2)</sup>  
(nouvelle définition, en millions d'€)  
MARGE D'EBITDA (en %)



### Chiffre d'affaires en hausse

- Forte demande de contenus originaux
- Décélération de la croissance des dépenses publicitaires au T2'22 en raison des conditions macroéconomiques

### Amélioration de la marge d'EBITDA

- Hausse du chiffre d'affaires
- Impact positif des programmes de transformation opérationnelle et des réductions de coûts
- Marge négativement impactée par:
  - Coûts plus élevés liés à la finalisation de grands projets, et la pénurie de talents expérimentés dans le marché MPC
  - Baisse du chiffre d'affaires de The Mill

### Des actions initiées :

- Pour accélérer le plan de recrutement et de formation
- Chez The Mill et chez MPC, des actions sur les coûts et l'efficacité opérationnelle visant à atténuer l'impact sur la marge ont déjà été identifiées et initiées

(1) L' EBITDA ajusté correspond au résultat des activités poursuivies avant impôt et résultat financier net excluant notamment les autres produits et charges, les dépréciations et les amortissements (y compris l'impact des provisions pour risques, garanties ou litiges).

(2) L'EBITDA ajusté après loyers (nouvelle définition) correspond à l'EBITA ajusté après loyers (nouvelle définition) auquel on rajoute les amortissements et dépréciations, hors amortissement des coûts informatiques basés sur l'utilisation, amortissement des actifs relatifs aux loyers opérationnels et amortissement des incorporels issus d'acquisitions ou de cessions (PPA) et les éléments du compte de résultat sans impact sur la trésorerie comme les plans d'attributions d'actions dénoués en instruments de capitaux propres. L'EBITA ajusté après loyers (nouvelle définition) correspond à l'EBIT ajusté positivement des amortissements des incorporels issus des acquisitions ou cessions (PPA), des coûts de restructuration et des autres éléments non-récurrent composés des autres produits (charges), pertes de valeurs nettes sur actifs non courants opérationnels, plus ou moins-values de cession; et négativement par la différence entre les paiements des dettes de loyers opérationnels et la dépréciation des actifs relatifs aux loyers opérationnels.

# TCS : IDÉALEMENT POSITIONNÉ POUR BÉNÉFICIER DE LA CROISSANCE STRUCTURELLE DE SES MARCHÉS

## OBJECTIFS 2022 ET 2023

### ■ MPC et Mikros Animation :

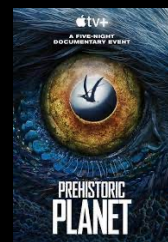
- 85 %+ du carnet de ventes déjà sécurisé pour 2022 à fin juin
- 6 projets d'animation en 2022 contre 2 en 2019

### ■ The Mill : activité étroitement liée aux dépenses publicitaires dont la croissance est ralentie par le contexte économique mondial actuel :

- Croissance plus lente qu'initialement anticipée en 2022 et 2023, avec un impact principalement en 2022
- Actions sur les coûts et l'efficacité opérationnelle identifiées et initiées

### ■ Technicolor Games : la demande de contenu de jeux devrait continuer de croître

### ■ Investissements importants dans le recrutement, la rétention et la formation des artistes, la principale difficulté pour 2022 étant de pouvoir livrer tous les projets en cours, dans un contexte de pénurie de talents sur le marché



### Indicateur

### Chiffre d'affaires

### EBITDA ajusté (ancienne définition)

### EBITDA ajusté après loyers (nouvelle définition)

### Objectifs

2022

2023

La demande pour les effets visuels de haute qualité et la technologie de pointe de TCS devrait continuer de croître de manière significative tout au long de 2022 et 2023

165-175 m€

185-205 m€

120-130 m€

140-160 m€

# RÉSOLUTIONS PROPOSÉES

# ORDRE DU JOUR – AGM 6 SEPTEMBRE 2022

## A TITRE ORDINAIRE

### Résolution n° 1 :

Avis consultatif sur les projets de distribution exceptionnelle en nature et de mise en place d'une fiducie-sûreté portant sur les actions Technicolor Creative Studios

### Résolution n° 2 :

Distribution exceptionnelle en nature par attribution d'actions Technicolor Creative Studios aux actionnaires de Technicolor, sous conditions suspensives

### Résolution n° 3 :

Approbation d'une convention réglementée visée aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce conclue avec Angelo Gordon relative à l'extension de la date butoir pour l'émission des obligations convertibles en actions

### Résolution n° 4 :

Approbation de conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce conclues avec Bpifrance Participations SA relatives notamment à l'extension de la date butoir pour l'émission des obligations convertibles en actions

### Résolution n° 5 :

Approbation de conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce conclues avec Angelo Gordon relatives notamment à la signature d'une lettre d'engagement en vue du refinancement de la Société

### Résolution n° 6 :

Approbation de la politique de rémunération des administrateurs en cas de distribution d'actions Technicolor Creative Studios

### Résolution n° 7 :

Approbation de la politique de rémunération applicable au (à la) Président(e) du Conseil d'administration en cas de distribution d'actions Technicolor Creative Studios

### Résolution n° 8 :

Modification, sous réserve de la distribution d'actions Technicolor Creative Studios, de la politique de rémunération approuvée par la dix-neuvième résolution de l'assemblée générale du 30 juin 2022 applicable au Directeur général

### Résolution n° 9 :

Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur général en cas de distribution d'actions Technicolor Creative Studios

# ORDRE DU JOUR – AGM 6 SEPTEMBRE 2022

## A TITRE EXTRAORDINAIRE

### Résolution n° 10 :

Modification de la dénomination sociale en Vantiva à compter de la date de réalisation définitive de la distribution exceptionnelle en nature et modification de l'article 3 des statuts

### Résolution n° 11 :

Modification de l'Annexe aux résolutions n°1, n°3, n°5, n°7, n°9, n°11, n°13 et n°15 adoptées par l'Assemblée générale du 6 mai 2022 pour modifier la date d'émission des obligations convertibles en actions

### Résolution n° 12 :

Modification avec effet rétroactif au 30 juin 2020 de la vingt-cinquième résolution adoptée par l'Assemblée générale du 30 juin 2020 « Autorisation au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions aux salariés ou à une catégorie d'entre eux et/ou mandataires sociaux de la Société dans le cadre du Plan d'intéressement à long terme 2020 » pour réduire la période d'acquisition minimum de deux ans à seize mois

### Résolution n° 13 :

Modification avec effet rétroactif au 30 juin 2020 de la vingt-sixième résolution adoptée par l'Assemblée générale du 30 juin 2020 « Autorisation au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions additionnelles aux salariés ou à une catégorie d'entre eux et/ou mandataires sociaux de la Société dans le cadre du Plan incitatif d'investissement 2020 » pour réduire la période d'acquisition minimum de deux ans à seize mois

### Résolution n° 14 :

Autorisation au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions aux salariés ou à une catégorie d'entre eux et/ou mandataires sociaux exécutifs de la Société dans le cadre de plans d'intéressement à long terme

## A TITRE ORDINAIRE

### Résolution n° 15 :

Pouvoirs en vue des formalités



# RÉSOLUTIONS (1/10)

## 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> résolutions - Distribution de 65% des actions Technicolor Creative Studios (TCS) aux actionnaires de Technicolor SA (TSA)

*L'objectif principal des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> résolutions est d'approuver le projet de spin-off de Technicolor Creative Studios (TCS)*

### 1<sup>ère</sup> résolution: Avis consultatif des actionnaires sur :

1. Le projet de distribution exceptionnelle en nature de 65% des actions de TCS aux actionnaires de TSA, et
2. La mise en place d'une fiducie-sûreté portant sur les 35% des actions Technicolor Creative Studios détenus par TSA

Objectif: Conformité avec les recommandations de l'AMF et du code AFEP-MEDEF de demander l'avis des actionnaires lors de la **cession** de tout actif jugé **significatif**

- ✓ *Position-Recommendation* No. 2015-05 de l'AMF sur les cessions et acquisitions d'actifs significatifs du 15 juin 2015
- ✓ Article 5.4 du code AFEP-MEDEF

Au vue de l'évaluation suivante, **les opérations relèvent du champ d'application de cet avis consultatif :**

- Type d'opération: la distribution en nature et la mise en place d'une *fiducie-sûreté* peuvent être assimilées à une vente d'actifs significatifs
- Importance de l'actif: l'actif est significatif si les données qui lui sont liées ont représenté plus de 50% des données pertinentes relatives à Technicolor pendant 2 exercices :
  - Nombre d'employés (TCS/TSA) – 2020: 55% | 2021: 64%
  - Valeur estimée de TCS au moment de l'opération/Valeur de marché de TSA – 31/12/2021: 159% | 30/06/2022: 163%

La *fiducie-sûreté* relative à 35% des actions de TCS serait constituée au profit de Barclays Bank Ireland PLC et Angelo, Gordon & Co., L.P. afin de garantir les **Nouveaux Prêts** devant être souscrits par TSA dans le cadre du refinancement.

# RÉSOLUTIONS (2/10)

## 2<sup>ème</sup> résolution - Distribution exceptionnelle en nature par attribution d'actions Technicolor Creative Studios aux actionnaires de Technicolor, sous conditions suspensives

- Le ratio de distribution est fixé sur la base d' **1 action TCS pour 1 action TSA**
- Distribution d'un **nombre total estimé d'actions de 369 219 561 actions** tenant compte du nombre maximum théorique d'actions TSA susceptible d'être émises à la date de la Distribution
- **Montant exact de la Distribution à imputer sur le poste de prime d'émission :**
  - ❑ sera déterminé par le Conseil d'administration avant la Distribution sur la base des conclusions de l'expert indépendant Finexsi quant à la valorisation de TCS
  - ❑ ne devra pas dépasser le montant des réserves et des primes distribuables, qui sera également évalué par le Conseil d'administration avant la Distribution à la lumière d'un état comptable intermédiaire montrant des fonds propres suffisants dans les comptes de TSA juste après la conversion des Obligations Convertibles en Actions (OCA)
- La Distribution sera soumise à **plusieurs conditions suspensives**:
  - ❑ émission des OCA
  - ❑ réalisation des étapes préliminaires visant à rassembler toutes les activités concernées dans le périmètre de TCS (en particulier, transfert de la gestion des marques Technicolor de Gallo 8 à Tech 7 et transfert de Technicolor Creative Services USA, Inc. de Technicolor USA à une filiale TCS de droit du Delaware nouvellement créée)
  - ❑ établissement d'un état comptable intermédiaire faisant apparaître des fonds propres suffisants pour pouvoir procéder à la Distribution
  - ❑ publication de l'avis Euronext annonçant l'admission des actions TCS aux négociations sur Euronext Paris
  - ❑ constatation par le Tribunal de Commerce de Paris de l'exécution anticipée du Plan de Sauvegarde de 2020
  - ❑ approbation de la 1<sup>ère</sup> résolution

# RÉSOLUTIONS (3/10)

## 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> résolutions - Approbation des conventions réglementées

*En application des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, les conventions réglementées doivent être autorisées par le Conseil d'administration puis approuvées par l'Assemblée générale des actionnaires.*

### 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> résolutions: Conventions réglementées conclues avec Angelo Gordon (3<sup>ème</sup>) et Bpifrance (4<sup>ème</sup>) sur l'extension de la date butoir pour l'émission des OCA

Ces conventions ont pour objet de modifier certains termes des lettres d'engagement conclues entre la Société et notamment Angelo Gordon et Bpifrance en date du 23 février 2022 ainsi que les termes de la *fee letter* conclue entre la Société et Angelo Gordon le 23 février 2022

Ces conventions autorisées par le Conseil d'administration du 22 juin 2022 :

- Extension au 17 septembre 2022 de la date butoir initiale pour l'émission des OCA (la date butoir était initialement prévue le 31 juillet 2022)
- Modification des modalités relatives à l'indemnité de rupture initiale due à chaque souscripteur si la Société ne réalisait pas l'émission des OCA avant la date butoir (date ainsi reportée au 17 septembre 2022)

### 5<sup>ème</sup> résolution: lettre d'engagement conclue avec Angelo Gordon en vue du refinancement de la Société

Lettre d'engagement par laquelle Angelo Gordon s'engage à fournir à la société une ligne de crédit de 2<sup>nd</sup> rang de 125 millions d'euros

- Cet engagement s'inscrit dans un refinancement global de 375 millions d'euros créant des conditions favorables à la mise en œuvre effective du Refinancement, et donc par la même de la Distribution
- Convention autorisée par le Conseil d'administration du 10 juin 2022

# RÉSOLUTIONS (4/10)

## 6<sup>ème</sup> à 9<sup>ème</sup> résolutions - Say on pay ex-ante sous réserve du spin-off

### 6<sup>ème</sup> résolution : approbation de la politique de rémunération des administrateurs en cas de distribution d'actions Technicolor Creative Studios

Politique de rémunération des administrateurs approuvée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 30 juin 2022 reconduite sous réserve de 2 changements mineurs :

- ❑ Montant de l'indemnité de déplacement pour les administrateurs se déplaçant hors continent et notamment des Etats-Unis vers la France serait augmenté (de 2 500 à 4 000 euros) à compter de la Distribution
- ❑ Suppression de la possibilité d'amender la politique en lien avec l'évolution de la crise sanitaire

### 7<sup>ème</sup> résolution : approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration applicable en cas de distribution des actions de Technicolor Creative Studios

- ❑ Modification de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration telle qu'approuvée par l'Assemblée générale mixte du 30 juin 2022 afin de simplifier la structure de la rémunération du Président sans en modifier le quantum :
  - suppression de la rémunération perçue en qualité d'administrateur
  - une rémunération unique de 250 K€/an (payable mensuellement)
  - montant se situant dans le 25<sup>ème</sup> percentile d'un ensemble de 40 sociétés comparables de l'indice SBF80

# RÉSOLUTIONS (5/10)

**8<sup>ème</sup> resolution - Modification, sous réserve de la distribution des actions de Technicolor Creative Studios, de la politique de rémunération approuvée par la dix-neuvième résolution de l'Assemblée générale des actionnaires du 30 juin 2022, applicable au Directeur général.**

- ❑ Afin de permettre aux bénéficiaires des plans long terme de participer à cette opération au même titre que tous les autres actionnaires et ainsi de les fidéliser, le Conseil d'Administration soumet à votre Assemblée des résolutions devant permettre l'accélération du vesting des plans long terme LTIP et ASP 2020 (12<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> résolutions ci-après). Plus précisément, le Conseil d'administration propose d'anticiper l'acquisition définitive des actions qui ont été attribuées gratuitement sur le fondement des résolutions n°25 et 26 du 30 juin 2020 et de raccourcir pour cela la durée d'acquisition minimale de 2 ans à 16 mois
- ❑ L'approbation par l'Assemblée générale du principe de l'acquisition accélérée des plans longs-terme LTIP et ASP 2020 (12<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> résolutions ci-après), aurait un impact sur la politique de rémunération du Directeur général déjà approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires du 30 juin 2022 dans le cadre du say on pay ex-ante
- ❑ Par conséquent, une nouvelle approbation par l'Assemblée générale extraordinaire est requise dans le cadre d'une nouvelle résolution de say on pay ex-ante (résolution ordinaire) en plus de l'approbation des 12<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> résolutions (résolutions extraordinaires)
- ❑ En tant que bénéficiaire du LTIP 2020 et de l'ASP 2020, Richard Moat sera traité comme tous les autres titulaires pour les périodes d'acquisition/de conservation et l'évaluation des critères de performance (*cf résolutions n°12 et 13*)

# RÉSOLUTIONS (6/10)

## 9<sup>ème</sup> resolution - Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur général en cas de distribution d'actions Technicolor Creative Studios

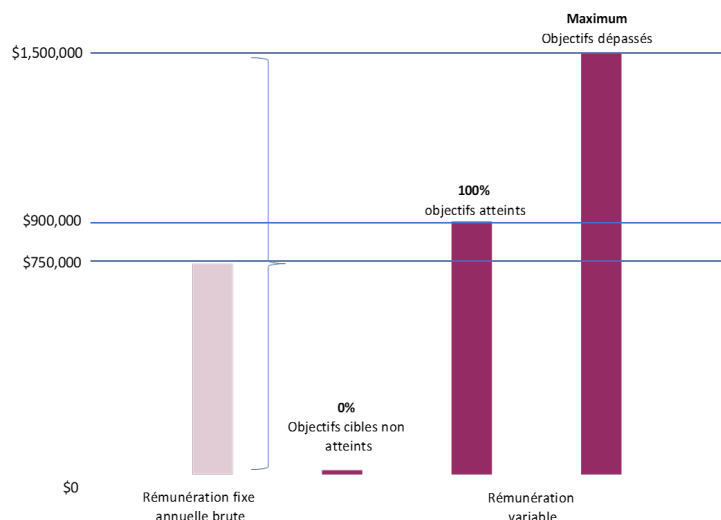
- ❑ Approbation dans le cadre du say on pay ex-ante, de la politique de rémunération applicable à Luis Martinez Amago en tant que nouveau Directeur général de Vantiva à compter de la Distribution
- ❑ Maintien et suspension du contrat de travail du Directeur Général (conclu avec Technicolor Connected Home USA LLC) pendant la durée de son mandat social compte tenu de son âge et son ancienneté (afin de lui garantir l'ensemble des droits attachés à l'exécution du contrat constitués au cours de son parcours professionnel)
- ❑ Le Directeur Général a accepté la modification du dispositif de protection dont il bénéficiait en cas de départ afin que l'indemnité prévue aux termes de son contrat de travail soit soumise à des conditions de performance

# RÉSOLUTIONS (6 bis/10)

## 9<sup>ème</sup> résolution : Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur général en cas de distribution d'actions TCS

**RÉMUNÉRATION FIXE : 750 000 Dollar US** (*identique au salaire au titre de son contrat de travail US au sein du Groupe*)

**RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE EN NUMERAIRE : montant cible 900 000 Dollar US** (120% de la rémunération fixe plafonné à 200%)



### Objectifs financiers :

- Indicateurs financiers utilisés par le Groupe dans sa communication financière
- Objectifs identiques à ceux des salariés du Groupe éligibles au plan de rémunération variable.
- Définis ultérieurement sur les recommandations du comité des rémunérations de la future entité Vantiva et en lien notamment avec son plan stratégique

### Objectifs extra-financiers

- la nature et le poids seront définis ultérieurement sur les recommandations du comité des rémunérations de la future entité Vantiva (i.e. objectifs stratégique, RSE)

## RÉMUNÉRATION VARIABLE DE LONG-TERME EN ACTIONS

- Eligibilité du Directeur général au plan d'intéressement à long terme qui pourrait être mis en œuvre et visant à impliquer les salariés dans la performance et le développement du Groupe dans le cadre de son plan stratégique : actions de performance, options de souscription d'actions ou autres instruments liés aux actions
- Acquisition soumise à une condition de présence ininterrompue (sauf exceptions) et à des conditions de performance internes et/ou externes exigeantes à définir par le Conseil au moment de l'attribution et à évaluer par le Conseil sur une période minimale de 3 ans
- Quota attribuable au Directeur général ne pouvant dépasser 25% de l'attribution totale

## AUTRES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION

- **Avantages en nature** : avantages en nature usuels conformes aux politiques du Groupe, et remboursement de certains frais notamment de frais de voyages et hébergement dans la limite de 100 000 € par an
- En cas de réactivation du contrat de travail du Directeur général à l'expiration de son mandat de Directeur général, éligibilité à une indemnité de départ **sous condition de performance** à compter de 2023 (indemnité exclue en cas de départ à la retraite ou de démission).

**Aucun autre élément de rémunération tel que indemnité de non-concurrence, régime de retraite complémentaire**

# RÉSOLUTIONS (7/10)

## 10<sup>ème</sup> résolution - Modification de la dénomination sociale en Vantiva

### 10<sup>ème</sup> résolution : Modification de la dénomination sociale en Vantiva à compter de la date de réalisation définitive de la Distribution et modification de l'article 3 des statuts

- ❑ À la suite de la distribution, il est proposé que le nom de la société devienne Vantiva
- ❑ Ce changement sera soumis et effectif à compter de la Distribution



# RÉSOLUTIONS (8/10)

## 11<sup>ème</sup> résolution – Modification de la date d'émission des OCA

### 11<sup>ème</sup> résolution: Modification de l'Annexe aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale du 6 mai 2022 pour modifier la Date d'Emission des OCA

- ❑ **Objectif:** approuver la prorogation de la date butoir pour l'émission des OCA
- ❑ Le 22 juin 2022, les lettres d'engagement conclues avec les souscripteurs des OCA ont été modifiées en vue de reporter la date butoir pour l'émission des OCA (initialement fixée au 31 juillet 2022) au 17 septembre 2022
- ❑ Cette extension a été approuvée par le Conseil d'administration de Technicolor SA le 22 juin 2022, en tant que conventions règlementées avec Angelo Gordon et Bpifrance (3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> résolutions ci-dessus)
- ❑ L'annexe aux résolutions approuvées par les actionnaires de Technicolor SA lors de l'Assemblée générale du 6 septembre 2022, à laquelle il a été fait référence dans les résolutions n° 1, 3, 5, 7, 9, 11, 13 et 15, énonce les principales caractéristiques des OCA, y compris la date butoir pour l'émission de ces instruments, initialement fixée au 31 juillet 2022

Par conséquent, les actionnaires de Technicolor SA sont appelés à approuver la modification de cette annexe afin de reporter cette date butoir

# RÉSOLUTIONS (9bis/10)

## 12<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> résolutions - acquisition accélérée du plan LTIP & ASP 2020

- ❑ Modifier des 25<sup>ème</sup> et 26<sup>ème</sup> résolutions approuvées par l'Assemblée générale des actionnaires du 30 juin 2020 (résolutions ayant autorisé le CA à procéder à des attributions gratuites d'actions et des attributions d'actions additionnelles) afin de réduire la période d'acquisition minimale du LTIP 2020 et de l'ASP 2020 de 2 ans à 16 mois
- ❑ Motifs justifiant le choix de l'accélération de l'acquisition (plutôt que le maintien des plans initiaux)
  - ✓ Seule option qui permet à toutes les catégories de bénéficiaires de se concentrer sur leur propre avenir (notamment au sein de TCS ou de Vantiva)
  - ✓ Traitement équitable entre les bénéficiaires du LTIP/ASP et les autres actionnaires à l'occasion d'une distribution exceptionnelle
  - ✓ Séparation nette des deux entités juridiques en termes de création de valeur
- ❑ Aucun changement dans les critères de performance et création d'une période de conservation conformément à la réglementation:
  - ✓ maintien des critères EBITA et TSR avec un ajustement de la période de référence pour refléter l'acquisition accélérée
    - Ajustement de la période de performance de l'EBITA : au lieu de deux ans (2021-2022), application des chiffres réels de 2021 et du premier semestre 2022 (tels que revus et approuvés par le Comité d'audit) - Pour rappel, seule la période est ajustée et les objectifs d'EBITA restent inchangés, c'est-à-dire au moins égaux à ceux définis par le Conseil d'administration et alignés sur la guidance
    - Ajustement de la période de référence du TSR : le point de référence est ramené du 31 décembre 2022 à sept jours avant l'Assemblée générale du 6 septembre. Les seuils fixés initialement assurant un rendement moyen d'au moins 20% sur une base annuelle - afin d'être alignés avec les intérêts des actionnaires - seront recalculés en conservant le même objectif de rendement
  - ✓ Une période de conservation sera substituée à la date d'acquisition, en gardant l'esprit de la "période d'acquisition initiale" et en se conformant à la réglementation (minimum 2 ans) : 3 ans pour le LTIP; 2 ans pour l'ASP

# RÉSOLUTIONS (10/10)

## 14<sup>ème</sup> résolution - Nouvelle autorisation au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions

- ❑ Résolution autorisant l'émission de nouveau(x) plan(s) de LTIP (recommandé par le Comité Rémunérations lors de sa réunion du 12 mai 2022)
- ❑ Cette nouvelle autorisation remplacerait et annulerait la précédente accordée le 30 juin 2020
- ❑ Principales caractéristiques de cette autorisation :
  - ✓ Eligibilité: Salariés ou mandataires sociaux exécutifs (seul le Directeur général serait éligible dans le projet actuel de future gouvernance Vantiva)
  - ✓ Attribution maximale globale: 3% du capital social (soit un montant maximum estimé entre 10,7M et 11.1M d'actions) à la date d'utilisation de l'autorisation. Le nombre d'actions attribuées aux mandataires sociaux ne peut excéder 25% du montant total de l'allocation autorisé par cette résolution (soit un montant maximum estimé entre 2,675K et 2,775K actions)
  - ✓ Période d'acquisition :
    - Acquisition définitive des actions allouées aux dirigeants mandataires sociaux et aux membres du Comité Exécutif soumise intégralement à la réalisation des conditions de performance déterminées par le Conseil d'administration
    - Condition de présence continue au sein du Groupe
    - Période d'acquisition minimale de trois ans
- ❑ Conditions de performance (Directeur général, membres du Comité Exécutif) à déterminer ultérieurement (EBITA, TSR ou toute autre condition de performance interne ou externe qui doit être suffisamment exigeante).

# RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

MAZARS & DELOTTE & ASSOCIÉS

# RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

- Avenants aux lettres d'engagements conclues avec Angelo Gordon et Bpifrance Participations relatifs notamment à l'extension de la date butoir pour l'émission des OCA (**3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> résolutions**).
- Conventions avec Angelo Gordon relatives notamment à la signature de la Lettre d'Engagement des nouveaux prêts en vue du refinancement de la Société (**5<sup>ème</sup> résolution**).

## Autres rapports

1. Rapport des commissaires aux comptes sur la modification envisagée d'une des principales caractéristiques des obligations convertibles en actions ordinaires à émettre, figurant dans l'annexe aux 1<sup>ère</sup>, 3<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> résolutions adoptées par l'Assemblée générale extraordinaire du 6 mai 2022 (**11<sup>ème</sup> résolution**)
2. Rapport des commissaires aux comptes sur la modification envisagée de la durée minimum de la période d'acquisition des actions attribuées gratuitement dans le cadre des autorisations adoptées par l'Assemblée générale mixte du 30 juin 2020 dans ses 25<sup>ème</sup> et 26<sup>ème</sup> résolutions (**12<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> résolutions**)
3. Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre (**14<sup>ème</sup> résolution**)

**Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les clauses et conditions des opérations envisagées.**

# ATTESTATION D'ÉQUITÉ

**FINEXSI**

# CONCLUSIONS DE L'EXPERT INDÉPENDANT

- Rappelons tout d'abord que notre rapport n'a pas pour objet de donner une recommandation implicite ou explicite sur l'Opération sur laquelle les actionnaires doivent se prononcer, mais de leur apporter une information et une opinion sur les modalités et incidences pour eux de cette Opération.
- L'Opération s'inscrit dans un processus dual, dans lequel la Société envisage le refinancement intégral de sa dette, ainsi que la distribution de 65% du capital de la Société à ses actionnaires qui regroupera les activités de TCS dont ils deviendront actionnaires en direct.
- Le Refinancement est notamment composé de :
  - ✓ 299.999.999 € de MCN ;
  - ✓ 375.000.000 € de prêt à terme (deux tranches de 250.000.000 € et 125.000.000 €) souscrits par TECHNICOLOR SA ;
  - ✓ 623.345.991 € de prêt à terme (deux tranches de 564.200.000 € et 60.000.000 \$) souscrits par TCS destiné à financer le prix d'acquisition par TCS auprès de Technicolor d'une partie des actions de la Société qui détiendra l'activité Technicolor Creative Studios (le solde devant être apporté par Technicolor à TCS après la réalisation de la cession) et le remboursement de la dette intragroupe vis-à-vis de Technicolor.
- Ensuite, la distribution de 65% du capital de TCS à ses actionnaires, permettra de rendre les activités de TCS plus visibles pour ses actionnaires et les investisseurs et leur donnera un accès direct à la liquidité de cet actif.

# CONCLUSIONS DE L'EXPERT INDÉPENDANT

- L'ensemble des opérations du Refinancement d'un montant de 1,3 Md€ permettent d'améliorer le profil de risque financier de la Société, avec un désendettement de TECHNICOLOR et un meilleur coût de la dette (7,0% vs. 8,7%). Ce Refinancement permet également de reporter les échéances des dettes actuelles de 2024 à 2026.
- Dans ce cadre FINEXSI a émis le 4 avril 2022 un rapport d'attestation d'équité ayant pour objet d'apprécier le caractère équitable des conditions financières de l'émission des Mandatory Convertible Notes du point de vue des actionnaires de TECHNICOLOR. Leur émission a été approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de TECHNICOLOR qui s'est tenue le 6 mai 2022.
- Nous rappelons que la mise en place de l'émission de MCN permet d'améliorer le profil de risque financier de la Société à des conditions proches de celles des émissions de catégorie comparable. Aussi, les MCN émises pourront être converties à un prix de 2,60 € par action, ce qui entraînerait l'émission de 115,4 M d'actions en cas de conversion, et une dilution des actionnaires non titulaires de MCN.
- Nous ne pouvons pas estimer le cours de bourse futur de TCS mais afin d'évaluer la situation de l'actionnaire dans le cadre de cette Opération, nous avons réalisé une évaluation multicritères de TECHNICOLOR avant et après l'Opération (processus de Refinancement et spin-off) afin de calculer la dilution et la création de valeur pour les actionnaires.
- Sur la base de l'approche de la somme des parties, la valorisation de Technicolor avant l'Opération s'établit entre 2,8 et 3,5 € par action (3,1 € en valeur centrale). Ces niveaux de valorisation supposent toutefois que les prévisions actualisées établies par le Management se réalisent sans aléas majeurs. Il est à rappeler que son cours de bourse sur différentes périodes de référence dans les derniers 12 mois a oscillé entre 2,55 € et 3,53 €.



# CONCLUSIONS DE L'EXPERT INDÉPENDANT

- Sur la base des travaux que nous avons menés et l'examen des conditions financières de l'Opération, nous formulons les principales remarques suivantes sur l'impact de la conversion des MCN :

Pour les actionnaires souscripteurs :

- L'ensemble des souscripteurs des MCN ne bénéficient pas des mêmes effets liés à la conversion en action des MCN compte tenu des montants de souscription qui diffèrent de la participation des actionnaires au capital de la Société avant l'Opération. Selon les niveaux de souscription, la relation en capital des différents actionnaires souscripteurs est comprise entre -0,6% et 2,4%.

| Cours de bourse               | Montants souscrits | 31/12/2021               | Conversion               | Conversion          |
|-------------------------------|--------------------|--------------------------|--------------------------|---------------------|
|                               |                    | Actions en EUR<br>2,68 € | Actions en EUR<br>2,65 € | Dilution / Relation |
| Angelo Gordon                 | 129 634 782        | 79 896 139               | 211 425 690              | 2,4 %               |
| CSAM                          | 12 500 000         | 68 316 542               | 80 404 816               | (0,6)%              |
| Briarwood                     | 27 767 700         | 58 498 196               | 86 265 896               | 0,0 %               |
| Barings                       | 27 000 000         | 49 932 409               | 77 000 553               | 0,1 %               |
| BainCapital                   | 20 879 665         | 47 664 588               | 68 508 189               | (0,1)%              |
| Farallon                      | 24 000 000         | 38 652 994               | 62 769 774               | 0,3 %               |
| Goldman Sachs                 | 13 217 853         | 27 846 042               | 41 063 894               | 0,0 %               |
| Bpi                           | 45 000 000         | 27 821 469               | 73 478 343               | 2,4 %               |
| Total principaux actionnaires | 300 000 000        | 398 628 378              | 700 917 155              | 0,6 %               |
| Flottant                      |                    | 233 381 430              | 231 092 652              | (1,0)%              |
| <b>Total</b>                  | <b>300 000 000</b> | <b>632 009 807</b>       | <b>932 009 807</b>       |                     |

# CONCLUSIONS DE L'EXPERT INDÉPENDANT

Pour les actionnaires ne souscrivant pas :

- Le prix de conversion des MCN de 2,60 €, extériorise une décote de 5% sur le cours moyen pondéré des volumes 3 mois avant annonce de l'Opération, et de 3% sur le niveau de cours de clôture de la veille de l'annonce. En conséquence, le niveau de dilution en valeur subi par l'actionnaire ne souscrivant pas est de l'ordre de 1% sur la base du dernier cours de bourse avant Opération, ce qui nous paraît peu significatif au regard de la création de valeur dont il pourrait bénéficier en cas de réalisation de l'Opération.
- Les actionnaires qui n'ont pas la possibilité de souscrire à l'émission seront dilués en ce qu'ils détiendront globalement 24,8% du capital après Opération en cas de conversion intégrale des MCN, contre une détention de l'ordre de 36,9% avant Opération, ce qui est significatif.
- Ce niveau de dilution s'explique par le dimensionnement de l'Opération lui permettant de procéder au refinancement de l'ensemble de son endettement, d'en diminuer le coût et d'en réduire le montant. Ceci ayant pour effet de créer de la valeur.

# CONCLUSIONS DE L'EXPERT INDÉPENDANT

- Sur la base des travaux que nous avons menés et l'examen des conditions financières de l'Opération, dans son ensemble, nous formulons les principales remarques suivantes :
- La rémunération des actionnaires souscripteurs et/ou créanciers sous forme d'*Upfront fee*, d'*Original Issue Discount*, et d'*Exit fee* est significative, mais reste cohérente au regard de l'ensemble de l'Opération. Nous avons comparé cette rémunération à celles observées dans le cadre d'opérations de restructuration de dette lesquelles ont pu revêtir des modalités différentes. Il ressort que la rémunération attribuée dans le cadre de la présente Opération, exprimée en pourcentage de leur investissement, se situe dans la fourchette des opérations analysées.
- Nos travaux de valorisation font apparaître:
  - ✓ une Valeur d'Entreprise de TCS (à travers l'application du critère du DCF) dans une fourchette de 1 561 M€ à 1 842 M€ avec une valeur centrale de 1 690 M€. La valeur des fonds propres estimée sur la base de cette valeur d'entreprise (1 690 M€) et de la dette nette ajustée estimée de TCS (622 M€), s'élèverait ainsi à 1 068 M€ (soit 1,9 € par action).
  - ✓ Une valeur des fonds propres de TCH (hors TCS) de 503 M€ soit 1,4 € par action.

# CONCLUSIONS DE L'EXPERT INDÉPENDANT

- L'Opération apparaît ainsi créatrice de valeur pour l'actionnaire dans la mesure où nos travaux d'évaluation font apparaître une valeur centrale par action TECHNICOLOR détenue après Opération de 3,4 € contre 3,1 € initialement (+8%). Il est à noter que la création de valeur provient de la réduction du risque financier de la Société, à travers la baisse de son niveau de levier financier et du coût de son endettement, qui se traduisent par une amélioration du coût du capital. Nous rappellerons qu'à la date de notre rapport, le cours de bourse de la Société a progressé de +14% depuis l'annonce de l'Opération.

| En M/  | TCH - Ex TCS | TCS          |
|--|--------------|--------------|
| + TCS (35% des fonds propres)  | 374          |              |
| + Pôle Maison Connectée  | 765          |              |
| + Pôle Services DVD  | 220          |              |
| + Corporate & Autres   | (760)        |              |
| <b>Valeur d'entreprise</b>   | <b>600</b>   | <b>1 690</b> |
| <b>+/- Dette nette ajustée</b>                                       | <b>(96)</b>  | <b>(622)</b> |
| <b>Valeur des fonds propres - 100% Technicolor Ex-TCS et TCS</b>     | <b>503</b>   | <b>1 068</b> |
|  | 100%         | 65%          |
| <b>Valeur des fonds propres - 100% Technicolor Ex-TCS et 65% TCS</b> | <b>503</b>   | <b>694</b>   |
| Nombre d'actions avant conversion des MCN - M                        | 242          |              |
| Conversion des MCN   | 115          |              |
| <b>+/- Nombre d'actions après conversion des MCN</b>                 | <b>357</b>   | <b>549</b>   |
|  |              | 65%          |
| <b>Nombre d'actions aux actionnaires de TCS (65%)</b>                |              | <b>357</b>   |
| <b>Valeur par action -/</b>  | <b>1,4</b>   | <b>1,9</b>   |
| Valeur par action après opération de <i>Spin-off</i> -/              |              | 3,4          |
| Valeur par action avant opération de <i>Spin-Off</i> -/              |              | 3,1          |
| <b>Création de valeur - %</b>  |              | <b>8 %</b>   |

- En conclusion, nous constatons pour les actionnaires que la mise en place de cette Opération permet d'améliorer le profil de risque financier de la Société et de favoriser le développement de TCS dont ils deviendront actionnaires en direct. Dès lors, dans ce contexte, nous estimons qu'à la date du présent rapport, les modalités de l'Opération sont équitables du point de vue financier pour les actionnaires

# QUESTIONS / RÉPONSES

# VOTE DES RÉOLUTIONS

MERCI

technicolor

